AR Prefecture
005-240500439-20240213-2024_09-DE
Reçu le 19/02/2024

BRIANÇONNAIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Conseil Communautaire du 13 février 2024

Délibération n°2024-09

Thème :
Finances

Objet : Vœux Ministre de l'Économie : mandat spécial / Monsieur le Président

Pôle : Ressources

Nombre de conseillers
En exercice : 36
Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 7

Le 13 février 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 7 février 2024, en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Vice-Président, M. Guy HERMITTE.

Étaient présents :
Catherine VALDENAIRE, Eric PEYTHIEU,
Richard NUSSBAUM, Jean-Marc CHIAPPONI, André MARTIN,
Michèle SKRIPNIKOFF, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANCOIS,
Thomas SCHWARZ, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC,
Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Guy HERMITTE, Pierre LEROY,
Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Catherine BLANCHARD,
Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD,
Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON

Étaient représentés :
Claire BARNEOUD donnant pouvoir à Marine MICHEL,
Emilie DESMOULINS GENOUX donnant pouvoir à Jean-Marc CHIAPPONI,
Christian JULLIEN donnant pouvoir à André MARTIN,
Annie ASTIER-CONVERSET donnant pouvoir à Muriel PAYAN,
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM,
Claudine CHRETIEN donnant pouvoir à Thierry AIMARD,
Nicolas GALLIANO donnant pouvoir à Catherine BLANCHARD

Absents excusés :
Arnaud MURGIA, Francine DAERDEN, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD

Secrétaire de séance :
Marine MICHEL

Rapporteur : Olivier FONS

Monsieur le Vice-Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 21223-18 et suivants ;

AR Prefecture

005-240500439-20240213-2024_09-DE
Reçu le 19/02/2024

VU la délibération n°2020-51 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative au remboursement de frais pour l'exécution de mandats spéciaux ;

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 1er février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources du 6 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que le 8 janvier 2024 le Président Arnaud MURGIA s'est rendu à Paris aux vœux du Ministre de l'Économie ;

CONSIDÉRANT que ce déplacement fait suite à une invitation de Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Président ne prend pas part au vote ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve l'attribution d'un mandat spécial à M Arnaud MURGIA, Président de la Communauté de Communes du Briançonnais, pour sa participation aux Vœux de Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique le 8 janvier 2024 à Paris ;

- Approuve la prise en charge des frais réels de déplacement engagés dans le cadre de l'exécution de ce mandat spécial et conformément à la délibération n°2020-51 du 24 juillet 2020 ;

- Autorise Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Communauté de Communes du Briançonnais, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS
R.F.
Département des Hautes-Alpes

Arnaud MURGIA

Date de publication : 19 FEV. 2024
Date de Transmission en Préfecture : 19 FEV. 2024
Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.